



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A HONG KONG

SERVICE ÉCONOMIQUE

Hong Kong, 3 janvier 2019

NOTE

Objet : Hong Kong et les initiatives de développement régional (Greater Bay Area et Belt & Road Initiative)

Le gouvernement de Hong Kong est engagé de manière active dans la promotion de deux projets portés par Pékin : (i) le projet de « Grande Baie » (« Hong Kong-Macao-Guangdong Greater Bay Area ») d'intégration de Hong Kong, Macao avec les neuf villes de la région du Guangdong, dont l'objectif est de créer un espace économique intégré; (ii) l'initiative des nouvelles routes de la soie (« Belt & Road Initiative »), lancé en 2013 par le président Xi Jinping.

Trois accords de partenariat économique, « Closer Economic Partnership Agreement » (CEPA), signés dans un cadre bilatéral entre la Chine continentale et Hong Kong, la Chine et Macao, et Hong Kong et Macao définissent les conditions d'accès à leurs marchés respectifs. Un accord sur le commerce des biens, signé entre la Chine et Hong Kong le 14 décembre 2018, a étendu la liste des biens fabriqués à Hong Kong bénéficiant d'un accès en franchise de droits au marché chinois dans le cadre de l'accord CEPA existant. Il a été complété par un second accord portant sur les services juridiques et de certification.

1/ La volonté politique de créer un espace économique régional intégré à travers le projet « Greater Bay » a été réaffirmée lors de la visite du Président Xi Jinping dans le Guangdong fin octobre 2018.

Le concept de Greater Bay Area (GBA), vise à approfondir l'intégration de la région du delta de la rivière des Perles lancée en 2009 et s'inscrit plus largement dans la continuité des investissements massifs réalisés par Hong Kong dans le sud de la Chine, où elle a délocalisé l'immense majorité de ses activités industrielles dans les années 1980 (Cf annexe 1). Le projet de GBA a été inscrit dans le 13^{ème} plan quinquennal chinois (2016-2020), avant d'être officiellement mentionné par le Premier ministre Li Keqiang en mars 2017. La publication d'un plan de développement, initialement prévue pour octobre 2017, a été repoussée mais un groupe de travail tripartite sur la mise en place de ce projet a été mis en place. Carrie Lam, Cheffe de l'exécutif hongkongais, et son homologue macanais Fernando Chui ont pris part à sa 1^{ère} réunion en août 2018, présidée par Han Zheng, membre du Comité Permanent du Bureau Politique et vice premier ministre en charge des questions concernant les deux Régions administratives spéciales ainsi que de la conduite du projet Greater Bay Area. Carrie Lam a annoncé dans son discours de politique générale le 10 octobre 2018 la création d'un « Steering Comitee » qu'elle présidera à Hong Kong afin de travailler aux modalités pratiques de participation au projet GBA.

Les réflexions autour de ce projet s'articulent autour de plusieurs axes :

- **La facilitation des flux de personnes**, notamment grâce à la densification des infrastructures de transport et l'assouplissement des contrôles pour les flux de voyageurs : l'interconnection physique des trois régions est désormais assurée, avec la mise en service en 2018 d'une ligne de train à grand vitesse entre Hong Kong et Canton (45 minutes de trajet) reliée au réseau TGV chinois, et l'ouverture d'un pont de 50 km reliant Hong Kong, Macao et Zhuhai. Une directive du Conseil des Affaires d'Etat chinois d'août 2018 offre à tout citoyen de Hong Kong, Macao ou Taïwan la possibilité d'obtenir un permis de résidence offrant le même accès à l'emploi et aux services sociaux, éducatifs et de santé que tout citoyen chinois. Par ailleurs, les personnes âgées hongkongaises résidant dans les provinces chinoises du Guangdong et du Fujian peuvent percevoir depuis janvier 2018 l'aide sociale *Higher Living Old Age Allowance*, « pension grand-âge » distribuée par le gouvernement hongkongais sous condition de ressources.
- **L'approfondissement de l'accès au marché continental pour les institutions financières ainsi que pour certaines catégories professionnelles** (avocat, experts comptables, etc.) : le CEPA (Cf infra) n'a pas tout réglé et ce sujet reste un chantier important.

- **L'harmonisation progressive des dispositifs fiscaux et la disparition de barrières légales**¹. Actuellement, trois systèmes juridictionnels, trois monnaies différentes et trois marchés douaniers coexistent au sein de la GBA. En mars 2016 les douanes de Chine continentale et de Hong Kong ont lancé le *Single E-lock Scheme*, un système interopérable de suivi électronique des marchandises en transit fonctionnant à l'aide d'un traceur GPS unique.

La publication plusieurs fois reportée d'un plan cadre pour la Greater Bay Area est annoncée pour 2019.

2/ Trois accords de partenariat économique, «Closer Economic Partnership Agreement » (CEPA), signés dans un cadre bilatéral entre la Chine continentale et Hong Kong, la Chine et Macao, et Hong Kong et Macao définissent les conditions d'accès à leurs marchés.

Un accord signé en 2003 entre la Chine et Hong Kong a supprimé les droits de douane chinois² sur 1900 lignes tarifaires. Un accord comparable a été signé la même année entre Macao et la Chine. Hong Kong et Macao ont quant à elles signé le 27 octobre 2017 un accord bilatéral portant sur la libéralisation des échanges de biens et de plusieurs catégories de services (notamment les services sociaux, environnementaux ou les services fournis aux entreprises).

-Plusieurs protocoles additionnels au CEPA Chine/ Hong-Kong ont étendu son champ d'application, notamment : (i) un accord sur la **libéralisation du commerce des services** signé en novembre 2015 et entré en vigueur en juin 2016 offre un accès préférentiel au marché chinois aux détenteurs d'un certificat de « fournisseur de services de Hong Kong », définis comme les entreprises ayant des « activités commerciales importantes³ » à Hong Kong, et ce quelle que soit leur nationalité ; (ii) un accord subsidiaire au CEPA portant sur **l'investissement** dans le domaine industriel a été signé en juin 2017 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018 : les investisseurs réalisant à Hong Kong des « activités commerciales importantes » bénéficient d'un traitement préférentiel en Chine continentale, sauf dans 26 secteurs figurant sur une liste négative. Il s'agit du premier accord signé par la Chine offrant un traitement national à des investisseurs étrangers. Des protocoles additionnels ont été conclus par la Chine continentale avec Macao de manière simultanée et dans les mêmes termes que ceux conclus avec Hong Kong.

-Un nouvel accord signé le 14 décembre 2018 et appliqué depuis le 1^{er} janvier 2019 étend la couverture des biens fabriqués à Hong Kong bénéficiant d'un accès à droit de douane nul au marché chinois. Il réaffirme d'une part l'absence de droits de douane pour les produits chinois importés à Hong Kong et d'autre part étend la liste de produits hongkongais exemptés de droits de douanes chinois à 6 000 nouveaux types de produits. Une règle d'origine générale (« General Rule ») sera introduite pour de nouvelles lignes de produits, en complément des règles d'origine spécifiques à chaque produit (« Product Specific Rules of Origin ») qui existent pour les 1 900 types de biens déjà couverts par le CEPA. Le contenu local exigé pour que les biens hongkongais ne soient pas soumis aux droits de douane s'élèvera à 30% de la valeur ajoutée⁴. Ces mesures de désarmement tarifaire n'auront a priori qu'un effet limité sur le commerce bilatéral même si l'impact de la nouvelle règle d'origine reste à expertiser. Les exportations hongkongaises vers la Chine (270 Mds USD en 2017) sont composées à 99,2% de réexportations de biens fabriqués ailleurs dans le monde. 44% seulement des 2,2 Mds USD de biens fabriqués à Hong Kong (soit 968 M USD) bénéficiaient jusqu'alors de l'exemption chinoise de droits de douane. Le faible contenu local exigé par la future règle d'origine générale pourrait permettre à davantage de biens de bénéficier de l'accord à l'avenir.

L'accord appelle également à la mise en place de mesures de facilitation des échanges et d'alignement réglementaire spécifiques à la « Greater Bay Area » afin de renforcer l'intégration régionale :

- Exploration de mesures de facilitation des passages douaniers pour les biens entre Hong Kong et les 9 municipalités du projet « Greater Bay Area » (Canton, Shenzhen, Zhuhai, Foshan, Dongguan, Zhaoqing, Zhongshan, Jiangmen, Huizhou).

¹ une « zone de coopération entre Shenzhen et Hong Kong » été créée en 2010 à Qinhai, rattachée en 2015 à la zone de libre échange pilote du Guangdong, qui vise à répliquer le cadre d'affaire hong kongais avec des mesures prises jusqu'en 2020 (impôt sur les bénéfices de 15%, ouverture aux cabinets d'avocats hong kongais, procédures de reconnaissance pour les certifications des comptables, avocats, architectes).

² Les droits de douanes hong kongais étaient déjà nuls. L'exportation de produits manufacturés hong kongais ne représente que 1% des exportations totales hongkongaises vers la Chine, qui se chiffraient en 2017 à 270 Mds USD.

³ Les critères à remplir pour satisfaire à cette définition sont : (i) la réalisation d'activités commerciales à Hong Kong pendant 3 ans (5 ans pour les secteurs de la construction, le secteur bancaire et assurantiel, les services au sol du transport aérien et les services d'agence maritime), (ii) l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés hongkongais, (iii) la location ou possession de locaux commerciaux et (iv) le recrutement local de 50% du personnel.

⁴ Le contenu local sera de 30% selon la méthode « Build up » et 40% selon la méthode « Build down ».

- Exploration des possibilités d'interconnectivité des plateformes digitales (« *Trade Single Window* »), où les entreprises déposent l'ensemble des documents requis pour l'importation ou l'exportation de biens.
- Promotion de la reconnaissance mutuelle des procédures d'inspection pour les biens à faible risque (excluant les plantes, animaux, nourriture et médicaments).
- Pour le volet sanitaire et phyto sanitaire, les deux parties s'engagent à continuer à harmoniser les réglementations sur la base des normes, directives et recommandations internationales existantes. Un groupe de travail sera constitué sur ces enjeux (*SPS working group*) et se réunira une fois par an.

Enfin, l'accord sur la facilitation des échanges de services de 2015 est modifié et permettra à compter du 1^{er} mars 2019 à un cabinet d'avocats hongkongais, de constituer un cabinet avec un partenaire de Chine continentale (« *partnership association* »), afin de s'établir sur l'ensemble du territoire chinois (non plus seulement dans les municipalités de Canton, Shenzhen et Zhuhai⁵). Les associations ainsi créées pourront en outre désormais engager des avocats hongkongais. Il n'y aura en revanche toujours pas de possibilité, ni pour les avocats ni pour les cabinets hongkongais, de s'établir directement en Chine. L'accord permettra par ailleurs aux instituts de certification et de contrôle hongkongais de procéder à des contrôles sur les biens fabriqués en Chine continentale et soumis aux exigences chinoises de certification (« *China Compulsory Certification System* »).

3/ Le gouvernement hongkongais soutient la « Belt & Road Initiative» (BRI) et souhaite y jouer un rôle notamment dans la finance, les services de transport maritime et l'arbitrage. Hong Kong organise depuis 2016 un Sommet dédié à la *Belt and Road*, dont la 3^e édition en juin 2018 a attiré 5 000 participants et a mis en place au sein de l'autorité monétaire de Hong Kong (HKMA) une plateforme de financement (*Infrastructure Financing Facilitation Office* (IFFO)) rapprochant investisseurs (banques, investisseurs institutionnels, fonds de capital-investissement, fonds souverains, institutions multilatérales de développement) et opérateurs, pour l'ensemble des projets d'investissements en infrastructures dans les pays concernés par BRI. Un accord a été signé en décembre 2017 entre le gouvernement hongkongais et la Commission Nationale pour la Réforme et le Développement chinoise sur la participation de Hong Kong à l'initiative « *Belt & Road* », pour assurer un rôle à Hong Kong dans les domaines de l'émission d'obligations vertes, les services à haute valeur ajoutée dans le transport maritime ainsi que les services d'arbitrage et de règlement des différends. Cet accord instaure un mécanisme de dialogue bilatéral (« *Joint Conference mechanism* ») qui doit se réunir au moins une fois par an afin d'évaluer la participation de Hong Kong. Hong Kong a par ailleurs rejoint l'AIIIB en mai 2017 en tant que membre sous-souverain.

Alors que le PIB de Hong Kong représentait presque le double de celui de la région du Guangdong en 1997, il n'en représente plus que le quart aujourd'hui ; le Guangdong affiche une croissance annuelle moyenne de 11,6% sur les dix dernières années, contre 2,7% pour Hong Kong (2008-2017) ; Hong Kong accuse un retard en matière d'innovation par rapport à certaines villes chinoises (depuis 2013, Shenzhen et Canton affichent des dépenses annuelles de R&D de 4% du PIB et 2,7% du PIB respectivement, contre 0,75% pour Hong Kong). L'intégration de Hong Kong dans la Greater Bay Area, si elle est pour certains une opportunité économique pour les entreprises locales déjà très implantées dans la région, constitue en même temps un risque de dilution de Hong Kong dans sa sous-région. Cette ambivalence incite le gouvernement à développer des activités, au-delà du secteur financier, pour tenter d'affirmer son rôle de long terme (assurances, services maritimes, fintech etc..) et préserver autant que possible son modèle fondé sur l'état de droit et la libre entreprise.

⁵ Il existe 11 associations aujourd'hui de ce type, 7 à Shenzhen, 2 à Guangzhou et 2 à Zhuhai.

ANNEXE 1 : les investissements de HONG KONG dans les villes de la Greater Bay Area

	Guangzhou	Shenzhen	Zhuhai	Foshan	Huizhou	Dongguan	Zhongshan	Jiangmen	Zhaoqing
Nouveaux IDE en 2017		2016							
Projets d'investissement direct	940	2466	805	40	582	580	140	144	118
IDE conclus (Mds USD\$)	8,68	28,5	4,31	0,73	1,04	2,13	0,33	0,68	2,8
IDE réalisés (Mds USD\$)	5,18	25,5	1,08	0,78	0,53	1,2	0,18	0,3	1,3
Total cumulé en 2017									
Approved Hong Kong-invested enterprises	20155	22411	6154	7228	8293	6747	3800	6411	4132
% du total de la ville	40,8%	69,2%	40,8%	69,3%	77,3%	56,4%	57,4%	70,8%	81,0%
IDE conclus (Mds USD\$)	95,48	138	27,86	27,51	27,13	56,8	13,17	16,18	25,18
% du total de la ville	47,1%	52,5%	47,1%	65,7%	62,9%	61,5%	58,6%	62,1%	77,3%
IDE réalisés (Mds USD\$)	54,57	96	12,47	20,04	17,77	43,1	8,6	10,55	10,98
% du total de la ville	44,3%	49,0%	44,3%	63,8%	61,2%	56,4%	58,4%	57,7%	67,6%

Sources : Shenzhen Statistics Bureau, Guangzhou Statistics Bureau, Greater Bay Area du gouvernement HKSAR